

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE DE HAUTE-SAÛNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2024

1. Éléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte

L'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 56% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 112282 habitants (soit 2/3 de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par 36 enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolais, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 49% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux dans le domaine de la musique : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

La discipline théâtre, ouverte en septembre 2021, continue de se développer. Elle a été introduite à compter de l'année scolaire dernière dans les orchestres à l'école, permettant ainsi à l'ensemble de la classe de participer toute l'année à ces pratiques collectives.

Cette nouvelle discipline vient étoffer l'offre pédagogique existante de l'EDMT dans le domaine de la musique : cours individuels diplômants, soutien aux pratiques amateurs, actions vers les publics empêchés (maison de retraite, IME...), musique à l'école et orchestres à l'école.

L'enseignante de théâtre effectue également des interventions en milieu scolaire dans le cadre des projets « Signe moi des contes » qui met en avant le langage des signes.

Cette année scolaire avec le départ d'un directeur que nous n'avons pas pu remplacer dans son intégralité, mais avec l'intégration des projets « Signe moi des contes » on constate une hausse des interventions en milieu scolaire avec 3138 élèves pour 2799 heures de cours en intégrant également le soutien aux pratiques amateurs. Les élèves touchés par les orchestres à l'école sont stables avec 183 élèves pour 1029 heures d'enseignement.

L'École départementale de musique et de théâtre poursuit également le développement des parcours orchestres regroupant les 3 enseignements (Formation musicale, cours d'instrument et pratique collective) en un seul bloc d'environ 2 heures, permettant ainsi de ne se déplacer qu'une seule fois dans la semaine. Il permet également, au-delà de l'unicité du déplacement, une fluidité pédagogique et une cohérence des enseignements. Il présente donc un avantage organisationnel et pédagogique. En septembre 23, ce sont 3 parcours orchestres ainsi que d'ateliers instrumentaux qui ont été mis en place sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2024, 13 collectivités sont toujours adhérentes à l'EDMT. Les demandes de retrait d'Aboncourt-Gésincourt et de Plancher-bas ayant été refusées par les membres du comité.

L'objectif 2022 indiqué dans le DOB était de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une adhésion ou pré-adhésion. Cette perspective est toujours d'actualité, et quelques communautés de communes ont manifesté de l'intérêt pour notre structure et il semblerait que nous compterons probablement de nouveaux adhérents à l'aube de la rentrée scolaire 2024 avec un impact budgétaire sur l'exercice 2025.

Liste des collectivités adhérentes en 2022 :

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

Pour les éléments ponctuels organisés cette année, un démarchage physique semble la meilleure option pour essayer de récolter une aide financière ou matérielle.

BILAN DE L'EDMT 70 AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023-Année scolaire 23-24

En septembre 2023, 9 orchestres débutants pour un total de 183 enfants encadrés par 12 enseignants sur 8 écoles et 1029 heures annuelles sont effectifs.

Devant le succès du rassemblement de l'ensemble de ces orchestres du 25 mai 2023, il a été décidé de renouveler ce temps fort le 23 mai 2024 à Saône Expo à Port-Sur-Saône, en l'ouvrant aux familles.

Ces 9 orchestres en temps scolaire, répondent à l'un des objectifs principaux fixés par les collectivités adhérentes dont le conseil départemental : le développement des pratiques instrumentales collectives.

Le soutien aux pratiques amateurs s'est également poursuivi avec 2 enseignants qui dirigent 5 chorales sur l'ensemble du département pour un total de 152 chanteurs. Par ailleurs, 3 enseignants dirigent 5 harmonies et le Brass Band pour un total de 73 musiciens amateurs.

La représentation de l'orchestre symphonique départemental accompagné de 3 chorales du secteur a rencontré également un vif succès en mai 2023, permettant aux enseignants et élèves de l'EDMT de jouer ensemble pour le plus grand plaisir d'un public conquis. Suite à ce succès, pour 2024, la représentation aura lieu le 15 juin 2024 à Saône Expo à Port-Sur-Saône.

Tableau de synthèse des interventions musicales :

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Orchestres débutants	162 enfants	155 enfants	163 enfants	178 enfants	183 enfants
Elèves inscrits à l'EDMT	622 élèves	539 élèves	582 élèves	563 élèves	563 élèves
Total élèves pour l'enseignement spécialisé	784 élèves	694 élèves	745 élèves	741 élèves	746 élèves
Chorales	135 chanteurs	139 chanteurs	152 chanteurs	152 chanteurs	152 chanteurs
Harmonies/Brass Band	107 musiciens amateurs	87 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs
Maison de retraite, hôpital	60 personnes	60 personnes	60 personnes	60 personnes	60 personnes
Musique à l'école	3353 enfants	3 669 enfants	3936 enfants	2600 enfants	3138 enfants
Découvertes instrumentales	1351 enfants	50 enfants	497 enfants		En cours d'évolution

2. Priorités du budget (projets envisagés...)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'EDMT a opté pour la nomenclature M57 développée.

La priorité principale du budget pour l'année 2024 reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

Depuis 2021, pour boucler le budget, il est nécessaire d'utiliser partiellement le résultat budgétaire antérieur :

Année	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Pris sur réserve de fonctionnement	Reste réserve fonctionnement	Pris sur réserve d'investissement	Reste réserve investissement
2021	20 775,70 €	214 862.69 €	6 756.75 €	43 537.01 €
2022	66 404,97 €	148 457.72 €	2 253.34 €	41 283.67 €
2023 prévisionnel	24 381.04 €	124 076.68 €	6 556.82 €	34 726.85 €

VOLET RESSOURCES HUMAINES

Bilan 2023

Le ticket mobilité est toujours en place, il permet ainsi à une quinzaine d'agents de bénéficier d'une aide à leur déplacement domicile-travail. Le coût pour l'EDMT (remboursement de la moitié du coût par la Région) a été de 2 145 € pour l'année 2023 (après remboursement de la région).

Une assurance statutaire a été mise en place pour les risques Accidents du Travail (AT) pour les fonctionnaires titulaires, ainsi que pour les risques maladie et AT pour les agents contractuels. Le coût sur l'année 2023 a été de 8 916.21 €.

Perspectives

Au niveau des mouvements de personnel pour 2023 au niveau du personnel administratif, un départ en retraite est intervenu au 1^{er} août 2023, le remplacement est effectif depuis le mois d'avril ainsi qu'un changement sur Gray suite à la démission de la secrétaire du secteur de Gray depuis fin mars 2023. Aucun autre changement n'est prévu pour l'année 2024.

Un dumiste a annoncé son départ à la fin de l'année scolaire elle a été partiellement remplacée depuis la rentrée de septembre 2023 mais nous devons procéder à un nouveau recrutement, l'agent ne souhaitant pas continuer après cette année scolaire.



Pour les enseignants, 4 agents ont atteint l'âge légal et pourraient partir en retraite, sans être impactés par la réforme en cours. A ce jour, deux agents se sont manifestés afin de faire valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2024. Ces agents libéreraient une masse salariale annuelle d'environ 102 000 €, sachant que le remplacement par des agents de milieu de deuxième grade représente un coût annuel d'environ 70 000 € (solde de 32 000 €).

Projection mouvements personnels

Nombre Agent susceptible de partir en retraite	Année de départ possible			Limite d'âge	Masse salariale correspondante
	62 ans	62 ans 6 mois	62 ans 9 mois		
2	04/2023			04/2028	100000 €
1		04/2025		10/2029	51000 €
2		05/2025		11/2029	60000 €
1			11/2025	02/2030	51000 €
1			01/2026	04/2030	40000 €
1			06/2026	09/2030	11000 €

Par rapport à la rentrée 24-25, un travail devra être mené au printemps pour optimiser les postes, notamment suite aux différents départs prévus.

Dans ce cadre, dans un prochain comité syndical, des créations et modifications de poste seront soumises aux membres du comité.

L'optimisation des frais de déplacement devra être également recherchée dans le but de limiter les déplacements très coûteux et pénibles pour les agents.

Indemnité d'Orientation et de Suivi des Elèves - ISOE

Dans les lignes directrices de gestion validées en avril 2021, il a été annoncé l'instauration du régime indemnitaire pour la filière culturelle au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, suite à la délibération prise par le Comité syndical en novembre 2023, cette indemnité est effectivement mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes afin de limiter l'impact budgétaire.

Part fixe

La part fixe de l'ISOE s'élève au maximum 2 550 € par an selon l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 cependant compte tenu du budget de l'établissement, il a été décidé en concertation avec les représentants syndicaux que cette somme suivrait une augmentation progressive sur 5 ans, soit :

	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
	50 % du plafond	60 % du plafond	70 % du plafond	85 % du plafond	100 %
	1 275,00 €	1 530,00 €	1 785,00 €	2 167.50 €	2 550,00 €
Surcout annuel par rapport à l'année précédente	36 544,69 €	7 308,94 €	7 308,94 €	10 963,40 €	10 963,40 €

Les montants fixés ce jour, feront l'objet d'une réévaluation annuelle en concertation avec les représentants syndicaux afin de tenter de réduire ce délai de 5 ans si le budget de l'établissement le permet. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Part modulable

Une part modulable sera attribuée aux agents qui prendront part de façon assidue aux Conseils Pédagogiques.

Le montant de la part modulable est fixé à **748.92 €** par an selon l'article 2 (alinéa 7 - tiret 2) de l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023.

Part fonctionnelle

Une part fonctionnelle sera attribuée aux agents sous réserve qu'ils soient associés à un projet pédagogique décidé en conseil pédagogique sur demande de la direction.

Le montant de la part fonctionnelle sera fixé en fonction du nombre d'heures attribuées au projet plafonné à 1 250 € par an.

Protection sociale complémentaire et prévoyance

Au moment du DOB en 2022 avait été évoquée l'éventuelle participation employeur à la protection sociale prévoyance des agents.

Pour rappel, suite à la délibération prise par le Comité syndical en juillet 2023, cette participation de 10 € par mois est effectivement mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

A ce jour, 6 agents ont souscrit un contrat prévoyance auprès de la MNT ce qui représente un coût de 720 € à la charge de la collectivité pour l'année 2024.

VOLET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Evènement : Journée rassemblement Orchestres à l'école

Devant le succès rencontré par les précédentes journées de présentation des orchestres à l'école organisée à Saôneexpo (Port sur Saône) puis à Festival (Arc les Gray), il est prévu de poursuivre cette rencontre en mai 2024 à Port-Sur-Saône.

L'intérêt pédagogique est très important puisque les enfants des différents orchestres travailleront sur le même projet, avec le travail d'un morceau commun dont l'arrangement a été effectué par un des enseignants de ces dispositifs.

Concernant la communication de cet événement il est envisagé d'inviter la presse (journal et France 3 Bourgogne franche comté).

Programme envisagé de la journée :

- 9h30 accueil des orchestres
- 10h00 répétition des morceaux de chaque orchestre et du ou des morceaux communs
- 12h00 repas (tiré du sac)
- 12 h 45 Discours du Président, de Mme Arnould ...
- 13h30 restitution un morceau par orchestre et un morceau avec tous les orchestres **(présence du président des élus des collectivités et de la presse)**
- 15h00 départ des orchestres

Une enveloppe de crédit doit être fléchée pour cet évènement comprenant les frais de transport, fluides de la salle environ 3000 € pour cette année 2024.

Saison artistique favorisant le hors les murs, reflet d'une activité pédagogique diversifiée et connectée à la dynamique culturelle du territoire

Une nouvelle saison artistique, outil pédagogique à part entière, est envisagée cette année afin d'offrir une opportunité de valorisation du statut d'enseignant interprète sur le territoire et contribuer ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'EDMT.

Concert d'orchestre symphonique

L'année dernière, la représentation associant les chorales s'est déroulée à Saôneexpo le samedi 27 mai à 20 h 30 afin de toucher un public plus large avec une seconde représentation le dimanche 28 à l'Eglise de Dampierre-sur-Salouin.

Cette année la représentation aura lieu le samedi 15 juin 2024 à Saône Expo. Il faut compter un budget d'environ 5000 € pour cette représentation comprenant la rémunération des

musiciens (salaire répétition, concert et frais de déplacement), la location de la salle ainsi que les fluides.

Projet Comédie Musicale

Le merveilleux voyage de Nils Holgersson à travers la Suède avec à l'issue une ou deux représentations (accompagné par l'orchestre cherries symphony + intermèdes avec orchestre de l'école) ; projet prévu avec un démarrage sur l'année scolaire 2024-2025

Le coût total de ce projet est 5780 € pour les prestations des intervenants extérieurs et frais annexes, il comprend un mini stage de 5 jours

Le coût étant relativement élevé, il faut envisager de faire une demande de subvention auprès de la DRAC

Autres projets

D'autres projets internes ne nécessitant pas de financement sont envisagés

Pour l'ensemble de ces projets, il faut flécher dans le budget une enveloppe pour couvrir les frais de SACEM ainsi que la rémunération des enseignants (internes et externes), les frais de location des salles (fluides).

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et 'investissement : évolution, projets pluriannuels

Pour rappel, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière (2023):

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 55.11 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 27.63 %
- des familles à hauteur de 11.02 %
- atténuation de charges à hauteur de 4.87 %
- de la DRAC à hauteur de 1.36 %

Au niveau des restes à recouvrer, à mi-février, la situation des cotisations familiales est la suivante :

- Factures année scolaire 2020-2021 :	165,12 €
- Factures année scolaire 2021-2022 :	540,06 €
- Factures année scolaire 2022-2023 :	3 715,16 €
- Factures 1 ^{er} trimestre année scolaire 2023-2024 :	13 893,47 €
Soit un total non recouvré à ce jour de	18 313,81 €

Pour les personnes morales :

- Adhésion collectivités 2022 non soldées :	587,00 € (Aboncourt)
- Remboursement ticket mobilité région :	970,10 €

- Remboursement DAS CDG70
Soit un total en cours de recouvrement de

~~8 058,00 €~~
10 215,76 €

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles est toujours difficile à atteindre puisque les dépenses liées aux frais de personnel augmentent mécaniquement et encore davantage en 2024 avec l'augmentation indiciaire et la mise en place de l'ISOE. Les nouveaux projets exposés ci-dessus destinés à dynamiser et « montrer » les actions de l'EDMT, nécessitent également l'inscription de crédits complémentaires.

Globalement par rapport aux inscriptions au BP 23, le volume des inscriptions budgétaires en comptabilisant les mouvements d'ordre devrait rester stable en dépenses ainsi qu'en recettes.

Projections budgétaires BP 2024 en fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire BP 2023 dont DM n°1	BP 2024
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	173 625 €	176 225 €
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 522 730 €	1 554 710 €
<u>Chapitre 65 – 67</u> Charges courantes et exceptionnelles	2 800 €	2 800 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles, associations, écoles	185 940 €	200 350 €
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 356 800 €	1 344 282 €
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	27 200 €	27 200 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 (charges à caractère général) : les dépenses prévisionnelles sont légèrement supérieures à 2023, des frais supplémentaires d'entretien d'instruments sont prévus compte tenu de l'augmentation du parc instrumental.

Chapitre 12 (charges de personnel) : La hausse de la masse salariale est due en grande partie à l'indemnité ISOE et à la revalorisation indiciaire, les départs en retraite prévus en 2024 n'intervenant qu'au 01^{er} septembre, ils n'auront pas beaucoup d'impact cette année.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 :

- Recettes provenant des familles : Le nombre d'élèves inscrits est en légère diminution au 1^{er} trimestre par rapport à la rentrée 2022-2023, le montant estimé de ces recettes est inscrit à hauteur de 180 000 €.
- Recettes provenant des associations, chorales ou écoles pour la mise à disposition de personnel enseignant pour un total arrondi de 20 000 € détaillé ci-dessous :
 - ⇒ 6 chorales ou harmonies pour 16 194 €
 - ⇒ 4 écoles pour 3 450 €

Chapitre 74 (recettes des partenaires) : On constate une légère hausse des participations des collectivités, dues principalement à la reprise des interventions en milieu scolaire suite au retour de congé de maternité d'une des dumistes.

Compte-tenu des calculs actuels, 5 collectivités voient leur participation augmenter légèrement pour un total de 429 382 € (424 382.50 € en 2023).

La demande de subvention de la DRAC en fonctionnement à hauteur de 22 000 € a été adressée comme chaque année et le Département reconduit sa participation de 892 900 €.

La SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique a validé une subvention de 600 € au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour la partition à l'achat de partitions (subvention à hauteur des partitions achetées).

Chapitre 013 : Remboursement dû par le CDG 70 des heures de décharge d'activité de service, évaluée à un montant de 25 000 €.

Remboursement de la Région du versement ticket mobilité aux agents éligibles pour 2 200 €

Projections budgétaires BP 2024 en investissement :

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont en diminution.

Investissement dépenses	BP 2023		BP 2024
	Reports	Inscription BP2023	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0 €	1 000 €	1 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0 €	12 000 €	6 500 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Un budget minimal est prévu en cas de besoin.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :

⇒ Matériel bureau et informatique :

Une enveloppe de 1500 € est fléchée pour le matériel de bureau et informatique pour d'éventuels besoins.

⇒ Instruments :

Une enveloppe de 3000 € est inscrite au budget de manière à pouvoir palier à des besoins urgents, notamment pour les dotations des orchestres à l'école.

⇒ Communication :

Une enveloppe de 2000 € est prévue en 2024 en cas de besoin

A ce stade, aucune recette d'investissement n'est prévue.

4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition

Néant

6. Effectif de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2024, l'EDMT 70 compte 40 agents pour un total de 30.46 ETP répartis de la manière suivante :

- ⇒ 30.46 ETP sur des emplois permanents
- ⇒ 36 enseignants (27.76 ETP) et 4 administratifs (2.7 ETP).
- ⇒ 31 agents titulaires et 9 agents contractuels.

Les charges de personnel représenteraient un montant prévisionnel de dépenses de 1 554 000 € en 2024.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Le présent rapport sera également publié sur le site internet de l'EDMT 70.

Fait à Vesoul, le 1^{er} février 2024
La Présidente du Comité syndical,

Isabelle ARNOULD

